



**European Association for Palliative Care**  
*EAPC Onlus: Non profit-making Association*  
*Non Governmental Organisation (NGO) recognised by the Council of Europe*  
**Association Européenne pour les Soins Palliatifs**  
*EAPC Onlus: Organisation à but non lucratif d'utilité publique*  
*ONG reconnue par le Conseil de l'Europe*

**Visit our Web Site - Visitez notre site Internet: <http://www.eapcnet.org>**

## **CONDITIONS POUR LES ASSOCIATIONS POUR DEVENIR MEMBRE COLLECTIF DE L'EAPC**

Les associations professionnelles et les autres organisations travaillant dans le domaine des soins palliatifs, à condition qu'elles soient en plein accord avec les buts et les objectifs de l'Association Européenne pour les Soins Palliatifs, (organisation à but non lucratif), et d'avoir au minimum 35 membres individuels, peuvent devenir membres collectifs de l'EAPC par adhésion individuelle de tous les membres de leur conseil d'administration ou de leurs représentant officiellement nommés.

### **AVANTAGES**

#### **Tarifs réduits**

Tous les membres d'une association de membre collectif (AMC) ont droit à :

- Une réduction sur l'abonnement au journal *Européen de Soins Palliatifs*, le journal officiel de l'EAPC. Prière d'indiquer sur le bulletin d'abonnement le nom de l'association.
- Une réduction du prix d'inscription des manifestations de l'EAPC y compris le congrès biennal. Prière d'indiquer sur le bulletin d'abonnement le nom de l'association.
- Une réduction sur toutes les publications de l'EAPC qui ne sont pas gratuites.

De plus l'AMC aura la possibilité :

- De négocier un tarifs spéciaux pour ses directement avec l'éditeur de l'EJPC journal officiel de l'EAPC.
- D'avoir un espace de publicité ou une table proche ou avec l'EAPC pendant le congrès biennal. Ce dernier avantage est possible aussi longtemps que l'AMC délègue une personne pour gérer la table demandée ou l'espace de publicité, pendant tout la durée du congrès.

#### **Documents et informations régulières**

Tous les membres du bureau ou les représentants de l'association qui adhère à l'EAPC recevront une carte de membre et tous les documents non disponibles sur le site Internet (WEB).

Les autres documents et les informations seront adressés par la poste seulement aux membres n'ayant pas accès à Internet. Ceux qui ont une adresse électronique les recevront par e-mail ou recevront les indications pour les trouver sur le site WEB.

Tous les membres de l'AMC peuvent demander à L'EAPC d'envoyer régulièrement des informations par E mail. Le conseil d'administration ou la personne en lien avec l'association peut fournir une liste des membres qui veulent bénéficier de cet avantage.

Les programmes des congrès de l'EAPC sont disponibles sur Internet. Pour la distribution de programmes imprimés des congrès, l'AMC doit fournir un jeu d'étiquettes d'adresses individuelles de ses membres au secrétariat de l'organisation du congrès.

#### **Droit de vote à l'assemblée générale**

L'AMC doit être représentées aux l'assemblées générales de l'EAPC par les membres de son conseil d'administration ou par leurs représentants. Chaque personne présente à l'assemblée générale a une voix et peut détenir jusqu'à 20 procurations.



**European Association for Palliative Care**  
*EAPC Onlus: Non profit-making Association*  
*Non Governmental Organisation (NGO) recognised by the Council of Europe*  
**Association Européenne pour les Soins Palliatifs**  
*EAPC Onlus: Organisation à but non lucratif d'utilité publique*  
*ONG reconnue par le Conseil de l'Europe*

**Visit our Web Site - Visitez notre site Internet: <http://www.eapcnet.org>**

## **OBLIGATIONS**

L'AMC doit nommer une personne responsable de la liaison régulière avec l'EAPC et ses contacts avec l'EAPC.

Tous les adhérents de l'Association de Membres Collectifs sont instamment invités à participer le plus fréquemment possible aux activités de l'EAPC.

Un lien doit être créé entre le site Web de l'AMC et le site de l'EAPC.

**L'AMC doit transmettre régulièrement les renseignements suivantes au secrétariat de l'EAPC :**

- Nombre des membres (individuels et associations) de l'AMC et le nombre total de personnes qu'elles représentent. Ceci doit être envoyé à l'EAPC deux fois par an.
- Informations au sujet des congrès et des manifestations qu'organise l'AMC.
- Informations sur le répertoire d'unités de soins palliatifs, les équipes et les hospices de leurs pays.
- Exemplaires des publications qu'elle distribue gratuitement à ses membres.
- Informations sur, ou exemplaires des documents officiels (lois, normes, programmes d'études) de son pays.
- Notices publiables dans les Nouvelles et opinions de l'EAPC.
- Information au sujet des contacts avec tout organisme officiel de l'Union Européenne.
- Information au sujet des dates limites de soumission des dossiers de financement des projets de soins palliatifs auprès des organismes officiels de l'Union européenne.
- Tous les membres des associations « membres collectifs » sont amicalement invités à participer activement aux activités de l'EAPC comme les groupes de travail, les études, ect.